

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 13 décembre 2021, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, sont aussi présents.

Monsieur Marcel Belzile, maire, fait la lecture de son communiqué concernant le budget 2022.

Résolution 2021-12-264

Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément à l'article 156 du Code municipal, et de déclarer la présente séance ouverte.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPEDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

À : Monsieur Marcel Belzile, maire,
Monsieur Frédéric Caron, conseiller;
Monsieur Rémi Carrier, conseiller;
Madame Joannie Lajoie, conseillère;
Monsieur Patrick Santerre, conseiller;
Madame Marie Element, conseillère;
Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, pour

être tenue à 19 h 30 au Centre communautaire, 6 rue Keable, le lundi 13 décembre 2021 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Acceptation de l'avis de convocation et ouverture de la séance;
2. Administration – Prévisions budgétaires 2022;
3. Plan triennal d'immobilisations;
4. Règlement 2022-01 concernant la tarification pour l'année financière 2022 – Avis de motion et du projet de règlement;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 8 décembre 2021



Joël Charest
Directeur général et
greffier-trésorier

Résolution 2021-12-265

Administration

ATTENDU QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la prochaine année financière et y prévoir des recettes au moins égalent aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le budget de dépenses suivant pour l'exercice financier 2022 :

POSTE BUDGÉTAIRE	BUDGET 2022	BUDGET 2021	ÉCART (%)
ADMINISTRATION GÉNÉRALE (conseil municipal, gestion administrative, évaluation et réseau biomasse)	658 837 \$	645 914 \$	+ 2,00%
SÉCURITÉ PUBLIQUE (SQ, service incendie et sécurité civile)	267 669 \$	265 001 \$	+1,01%
TRANSPORTS (voirie, déneigement, éclairage des rues et transports collectifs)	649 332 \$	592 311 \$	+ 9,63%
HYGIÈNE DU MILIEU (réseau d'eau potable et d'eaux usées, contrat de collectes et enfouissement des matières résiduelles, Écosite)	718 038 \$	706 519 \$	+ 1,63%
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (inspecteur municipal, urbanisme, comité de développement socio-économique, agente de développement local (MRC), Gare patrimoniale/Maison de la culture)	145 415 \$	126 908 \$	+ 14,58%

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (Office municipal d'habitation, démarche Municipalité amie des aînées (MADA))	27 200 \$	43 600 \$	- 37,61%
LOISIRS ET CULTURE (coordonnatrice en loisirs, centre sportif, centre communautaire, parcs et terrain de jeux, entente de développement culturelle)	492 043 \$	459 482 \$	+ 7,09%
FRAIS DE FINANCEMENT (intérêts et remboursement en capital sur la dette à long terme)	1 303 881 \$	1 337 536 \$	- 2,52%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS (investissements dans les infrastructures, remboursement fonds de roulement, affectation réserve financière assainissement des eaux)	29 433 \$	68 738 \$	- 57,18%
TOTAL	4 291 848 \$	4 246 009 \$	+ 1,08%

Pour pourvoir au paiement des dépenses mentionnées ci-haut, il est également résolu d'adopter le budget de revenus suivant pour l'exercice financier 2022 :

POSTE BUDGÉTAIRE	BUDGET 2022	BUDGET 2021	ÉCART (%)
TAXES (taxes foncières générales, taxe spéciale réseau routier, taxes de secteurs, taxes de services)	2 628 692 \$	2 500 475 \$	+ 5,13%
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES (paiements tenant lieu de taxes : terres publiques, écoles, CPE et bureau de poste)	141 131 \$	124 459 \$	+13,40%
TRANSFERTS (péréquation, redevances collecte sélective, vente d'énergie biomasse, subventions pour le remboursement des emprunts à la charge du gouvernement)	942 154 \$	1 161 699 \$	-18,90%
SERVICES RENDUS (revenus de locations des emplacements et services municipaux, contrat de déneigement Transports Québec)	239 077 \$	223 853 \$	+ 6,80%
IMPOSITION DE DROITS (licences, permis et droits de mutation)	27 541 \$	26 318 \$	+4,65%
INTÉRÊTS (revenus de placements, intérêts et pénalités sur arriérés de taxes)	29 723 \$	21 532 \$	+38,04%
AUTRES REVENUS (redevances éoliennes, affectation du surplus accumulé pour le service de la dette, contribution promoteur route de Ste-Paule, autres revenus)	281 508 \$	187 673 \$	+50,00%
TOTAL	4 291 848 \$	4 246 009 \$	+ 1,08%

Résolution 2021-12-266**Programme triennal
d'immobilisations**

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2022-2023 et 2024.

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC				
PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024				
PROJET	2022	2023	2024	SOURCE DE FINANCEMENT
Installation de jeux d'eaux	250 000 \$			Programme de subvention/surplus accumulé (revenus du 125e)
Aménagement d'un chemin d'accès à la Pointe à Smith	15 000 \$			Surplus affecté
Réfection du réseau routier local (asphaltage, réfection de trottoirs et rechargement gravier)	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	Budget de fonctionnement Transports
Agrandissement du réseau chaleur (Biomasse) vers le Garage municipal et le Centre sportif	277 000 \$			Programme de Bioénergie MERN et Règlement d'emprunt
Reconstruction d'un entrepôt pour les Travaux publics et démolition de l'ancien garage muni.		250 000 \$		Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et TECQ 2019-2023 (seuil)
Isolation de l'enveloppe extérieure du Garage municipal			à confirmer	TECQ 2019-2023/règlement d'emprunt
Mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égoût			5 000 000 \$	Programme PRIMEAU/règlement d'emprunt
Construction d'un nouvel Hôtel-de-ville			1 500 000 \$	Programme de subvention/règlement d'emprunt
<u>TOTAL</u>	<u>582 000 \$</u>	<u>290 000 \$</u>	<u>6 540 000 \$</u>	

Résolution 2021-12-267**Administration – Règlement
2022-01 – Tarification 2022 –
Avis de motion**

Monsieur Frédéric Caron, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-01 visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes spéciales, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2022.
- dépose le projet de règlement 2022-01 visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes spéciales, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2022.

Période de questions :

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes et en direct sur notre page Facebook sont invitées à poser leurs questions portant sur les sujets à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Résolution 2021-12-268

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 12.

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib